

## **FACILITES Pour le Conseil de l'Europe, les francophones ont raison**

Un groupe d'experts du Conseil de l'Europe sur la situation de certaines communes à facilités a rendu un avis favorable aux francophones, a annoncé hier DÉFI (ex-FDF). *«Cet avis conclut que la Charte constitue un instrument juridique qui doit permettre de garantir, en matière d'emploi des langues, la possibilité pour les responsables politiques locaux d'exercer une véritable fonction de représentation»*, dit DÉFI. Cet avis doit encore être confirmé, *«mais il démontre bien que les autorités flamandes ne respectent pas les standards démocratiques du Conseil de l'Europe»*, conclut DÉFI